



**Halte à la répression syndicale dans la fonction publique.
Halte à la répression dans l'Éducation Nationale
Aucune sanction à l'encontre des personnels !**

Depuis plusieurs mois, les cas d'attaques contre les droits des agent-es et de répression syndicale se multiplient.

Les personnels de l'éducation se sont largement mobilisés cet hiver dans les lycées contre les épreuves de contrôle continu (E3C). Ils et elles ont été très largement soutenu-es par les parents et les élèves.

Ce mouvement a connu de nombreuses pressions, menaces, sanctions et parfois même gardes à vue.

- à Clermont-Ferrand, des représentant-es départementaux-ales de la CGT, SUD et FSU ont été convoqué-es au commissariat suite à des dépôts de plainte de la proviseure du lycée Blaise Pascal, devant lequel se tenait un rassemblement le 18 janvier, dépôt de plainte auquel s'ajoutent des menaces de procédures disciplinaires ;
- à Montbrison, la proviseure a porté plainte contre 13 professeurs qui avaient retenu symboliquement les copies d'E3C pendant quelques heures le 20 janvier ;
- à Carcassonne, une secrétaire départementale du SNES-FSU, enseignante au lycée Jules Fil, a fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la principale et d'une menace de procédure disciplinaire ;
- à Cahors, un responsable syndical FO est convoqué le 24 juin auprès du procureur suite à un rassemblement devant le lycée Clément Marot.
- Au mois de mars, trois enseignant-es du lycée Desfontaines de Melle dans les Deux-Sèvres se sont vu-es notifier une suspension à titre conservatoire de quatre mois suite à leur mobilisation contre les E3C. L'enquête ouverte juste avant le confinement a repris dès celui-ci terminé. Il est inadmissible que l'administration n'ait d'autre priorité que de continuer de s'en prendre aux enseignant-es !

Nos organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES apportent tout leur soutien aux enseignant-es de Melle et d'ailleurs.

Elles exigent la levée immédiate de la suspension, l'arrêt total des mesures et procédures engagées contre les 3 enseignant-es du lycée Desfontaines et de toutes et tous les personnels poursuivis pour faits de grève contre les E3C. Elles demandent ainsi l'arrêt de la procédure

disciplinaire engagée contre un Assistant d'éducation de Strasbourg. Elles s'adressent au gouvernement pour que cesse immédiatement la répression à l'encontre des militantes et militants syndicaux-ales.

Aucun-e agent-e ne doit être sanctionné-e pour avoir participé à des actions syndicales. A l'Education Nationale comme ailleurs.

Nos organisations syndicales réitèrent aussi leur soutien plein et entier à Anthony Smith, Inspecteur du travail, suspendu de ses fonctions, qui doit être immédiatement réintégré sans aucune procédure disciplinaire.

Elles appellent les personnels à participer aux initiatives décidées localement par nos organisations pour défendre les agent-es et militant-es menacé-es.

Paris le 22 juin 2020